

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-06-02 Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 2<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,  
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,  
Benoit Lavallée, (absent)  
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Tenue d'un scrutin référendaire ou retrait du règlement 080
2. Avis de motion, règlement d'emprunt
3. Période de questions sur les sujets traités
4. Levée de l'assemblée

Madame la greffière fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 080.

**Rés.2026-05-2008**

**Tenue d'un scrutin référendaire ou retrait du règlement 080**

**Considérant qu'**à la séance du 12 mai 2008, le conseil municipal a adopté le règlement 080 décrétant une dépense et un emprunt au montant 1 176 000 \$;

**Considérant que** le 28 mai dernier, de 9 heures à 19 heures, un registre était accessible aux personnes habiles à voter;

**Considérant que** le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 195;

**Considérant que** le nombre de signatures apposées est de 196;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf retire le règlement 080, intitulé « Règlement numéro 080 décrétant un emprunt de 1 176 000\$ et une dépense de 1 176 000\$ pour des travaux de relocalisation de la canalisation du ruisseau des Écoliers » et convient de ne pas tenir de scrutin référendaire.

**Rés.2027-05-2008      Avis de motion, règlement d'emprunt – ruisseau des Écoliers**

Je, Esther Savard conseillère, donne un avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement d'emprunt pour la relocalisation de la canalisation du ruisseau des Écoliers et pour des travaux d'aqueduc et d'égout.

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Monique Tardif demande la levée de l'assemblée à 19h35.

---

maire

---

greffière